

Les colliers de dressage : l'autre côté de la médaille

Votre chien tire en laisse, aboie ou n'obéit pas à vos demandes? On vous conseille de lui faire porter un collier étrangleur (*choker*), à pics ou électrique? Ceux-ci sont-ils efficaces? Que provoquent-ils réellement chez le chien? Voici quelques pistes pour bien alimenter votre réflexion.

Peu importe le type, tous ces colliers sont des outils aversifs provoquant une douleur dans le but de faire cesser le « mauvais comportement » de Fido. Et il ne s'agit pas de maux anodins; de fait, la douleur, la peur et la confusion que causent ces colliers s'avèrent bien réelles, et de multiples études le confirment. L'article 26 du *Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens* de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (Loi P-42) stipule d'ailleurs que les colliers électriques et à pics sont des outils inacceptables. Il mentionne également que le collier de l'animal ne doit pas gêner sa respiration, ni lui occasionner de la douleur ou des blessures.

Malgré la croyance populaire, l'utilisation d'outils aversifs n'engendre pas de bons comportements. Au contraire, le chien peut faire de mauvaises associations et ainsi empirer la situation. Par exemple, s'il aboie en apercevant un enfant passer dans la rue et qu'il reçoit une décharge électrique à la vue de celui-ci, le chien associera probablement la douleur ressentie à l'enfant, et non à ses propres aboiements. Il risque donc de développer une agressivité vis-à-vis des enfants.

Ou encore, si le chien marche en laisse et reçoit un coup de collier dès qu'il tire, son réflexe sera de tirer encore plus fort pour se sortir de cette pression. Enseignez-lui plutôt que la zone de confort est près de vous et qu'à cet endroit, rien de négatif ne peut lui arriver. Pour régler un tel problème, vous pouvez d'ailleurs faire appel à l'utilisation d'un harnais; vous fixerez la laisse sur l'anneau situé à l'avant du harnais.

Sachez enfin que ce qui est enseigné au chien par la contrainte ou la douleur ne deviendra jamais un acquis; le problème vécu a de fortes chances de refaire surface à tout moment. Mieux vaut ainsi encourager les comportements souhaitables par le renforcement positif.

Saviez-vous que la SPA de l'Estrie offre un service de consultations en comportement animal? N'hésitez pas à communiquer avec son intervenante en comportement canin au 819 821-4727, poste 111.

Marie-Josée Audet, m.c.p., p.p.g.
Intervenante en comportement canin